

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 25 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Date d'affichage : 16/06/2026

Nombre de membres : 41
Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 35

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à dix-huit heures et quarante minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO.

Présents : M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. BENOIT Thierry, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, Mme Marie-Joëlle GUEGUENIAT, M François-Xavier GUISSPENGLER, M. Marc JAUBERT, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LÉBOUC, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN-CURNIER, M. Grégory VANDERSOUEPEL, Mme Michèle REYNIER, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Hélène PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL.

Procurations : M. Mme Géraldine COUTON à Mme Hélène THERY PIGASSOU, Mme Martine KOSTRZEWA à Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, Mme Karine MOURET à M. Jean-Marc BRABANT, Mme Carol PIZZALA à M. Grégory VANDERSOUEPEL, M. Grégory RISBOURG à M. Rémy FRANCESCHI, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC à M. Adrien VOGEL.

Absents et excusés : Mme Géraldine COUTON, Mme Martine KOSTRZEWA, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, M. Grégory RISBOURG, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC.

Mme Nathalie LÉBOUC est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-062

Reprise de la provision pour risques et charges constituée au titre d'un litige relatif à l'entretien du système de chauffage du siège de la Communauté de Communes Sud Luberon

Rapporteur : M. Jean-François LOVISOLO

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions comptables M14 et M57, et le principe comptable de prudence, la collectivité se devant de constater comptablement toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Luberon,

Considérant ce qui suit :

Considérant qu'une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux, et reprise suite à la disparition du risque encouru par la collectivité,

Par application de l'instruction budgétaire et comptable M14, une provision pour risques et charges exceptionnels a été constituée par la délibération n° 2020-018 du 5 mars 2020, en contestation des factures SPIE, prestataire de la maintenance du chauffage de COTELUB. Il a été mis fin au contrat le 31/12/2019. Une climatisation réversible a par la suite été installée. Il convient, compte-tenu de cette évolution, de reprendre la provision constituée.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De reprendre** la provision pour risques et charges de fonctionnement courant, constituée par la délibération 2020-18, suivante :
 - Provision « Litige entretien chauffage du siège » : 6100 €Par l'émission d'un titre de recette au compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » à hauteur du montant mentionné.
- **De dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget supplémentaire 2026 ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
Mme Nathalie LEBOUQ



Le président
M. Jean-François LOVISOLO

